

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 15 avril 2019

Etaient présents : Marc PERRIN, maire, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Jean-Marie DE BOURGOING, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Jean-Georges MONERAU, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU.

Excusée : Thérèse PERRARD

Marc PERRIN donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018, BUDGET PRINCIPAL 2019

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

• <u>Fonctionnement</u>	Dépenses de l'exercice	127 584,63€	
	Recettes de l'exercice		162 622,66 €
	Résultat		+ 35 038,03 €
	Résultat antérieur		+ 49 635,46 €
	Résultat cumulé	+	84 673,49 €
• <u>Investissement</u>	Dépenses de l'exercice	32 163,64 €	
	Recettes de l'exercice		25 911,24 €
	Résultat		- 6 252,40 €
	Résultat antérieur		- 5 831,24 €
	Résultat cumulé		- 12 083,64 €
	Restes à réaliser recettes	8 436,00 €	
	Restes à réaliser dépenses	9 901,00 €	
	Résultat définitif	-	13 548,64 €
	(besoin de financement)		

Le compte administratif de l'année 2018 est adopté à l'unanimité.

B AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif de l'année 2018,

Considérant les résultats cumulés,

Considérant les restes à réaliser,

DECIDE l'affectation suivante sur le budget 2019:

- besoin de financement en investissement : 13 548,64 €

- Report en fonctionnement : 71 124,85 €

C VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget de l'année 2019.

1) Fonctionnement

Equilibre dépenses / recettes 220 152,85 €

2) Investissement

Equilibre dépenses / recettes 76 614,64 €

Les travaux d'investissements suivants sont inscrits sur le budget :

- logiciel mairie
- Aménagement salle communale (achat matériel pour la cuisine)
- Poteau incendie Le Bourg
- Travaux couverture bâtiment agence postale communale
- Fonds de concours travaux voirie (somme versée à la communauté de communes)

Le budget est adopté à l'unanimité.

D VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- MAINTIENT les taux suivants pour l'année 2019:

* Taxe d'habitation	8.34 %
* Taxe foncière (bâti)	3.29 %
* Taxe Foncière (non bâti)	7.12 %
* CFE	9.68 %

II / SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DU BUDGET 2019

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SERVICE ASSAINISSEMENT

• <u>Fonctionnement</u>	Dépenses de l'exercice	516,75 €	
	Recettes de l'exercice		5 792,40 €
	Résultat		+ 5 275,65 €
	Résultat antérieur	+	4 123,51 €
	Résultat cumulé	+ 9 399,16 €	
• <u>Investissement</u>	Dépenses de l'exercice	0	
	Recettes de l'exercice		451,00 €
	Résultat		+ 451,00 €
	Résultat antérieur	+	2 966,06 €
	Résultat cumulé	+	3 417,06 €

B VOTE DU BUDGET 2019 SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget de l'année 2019.

1) <u>Fonctionnement</u>	
Equilibre dépenses / recettes	14 606,16€
3) <u>Investissement</u>	
Equilibre dépenses / recettes	3 958,06 €

III / ACHAT MATERIEL CUISINE

Le conseil donne son accord pour l'achat de :

- Four + plaques électriques : 2 056,80 €
- Plan de travail inox:148,80 €
- Lave-vaisselle : 1 336,80 €
- Bac plonge + douchette : 855,60 €
- Armoire de rangement inox : 808,80 €

Les travaux d'aménagement du local cuisine sont presque terminés. L'employé municipal a carrelé le sol et les murs.

Des travaux d'électricité seront réalisés dans le préau (prises électriques et éclairage).

IV / LOGEMENTS

Deux logements sont actuellement libres à l'ancienne gendarmerie. Un des logements doit être réhabilité : peinture plafond, joints des menuiseries à changer, salle d'eau à refaire avec installation d'une VMC, radiateurs à changer). Des devis seront demandés pour la réalisation de ces travaux.

Madame Gentil a signalé que les plafonds des deux pièces situés au 1^{er} étage du logement de la poste se sont affaissés de manière inquiétante. Marc Perrin demandera l'expertise d'un artisan et des devis si nécessaire.

V / DEMANDE D'ELARGISSEMENT DE CHEMINS PAR LA SOCIETE BONGARD-BAZOT

Monsieur le maire présente au conseil une demande de la SA Bazot-Bongard qui demande l'autorisation d'élargir le chemin rural dit de Poussain à Châtin et celui de Vauchez à Châtin pour la création de pistes forestières. Le conseil donne son accord au projet présenté, sous réserve qu'aucune participation financière de la commune ne soit sollicitée.

VI / DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE M. ASTIER

Monsieur Astier Didier a déposé une déclaration préalable pour la surélévation d'une partie habitable existante et la pose de 4 vélux à Vaumery (création d'un gîte). Cette demande a été refusée au vu de l'art. R111 -17 du code de l'urbanisme qui précise que, à moins d'être implantée sur limite de propriété, toute construction doit respecter un recul minimum de 3 mètres par rapport à la dite limite.

Considérant que la limite de propriété n'est pas modifiée par les travaux, que ceux-ci améliorent l'aspect extérieur de la maison, et que la création d'un gîte participe au développement économique et touristique du territoire, le conseil donne un avis favorable à ces travaux, sous réserve de l'accord des voisins.

VII / DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE BOULES

M. Lamirand sollicite une extension du terrain de boules afin d'organiser des concours de pétanque. Une rencontre sur terrain sera organisée pour étudier les éventuelles possibilités.

Une autre solution serait d'aménager une partie du terrain de sport.

DIVERS

- Un avenant au contrat vérification des cloches établi avec la Sté Horloge Plaire sera signé pour une prise en charge de l'entretien paratonnerre (45€). Le remplacement du dispositif de volée de la cloche est estimé à 982,21 €.

- Le devis demandé à l'entreprise Balland, pour le changement des ardoises sur le cabanon de la gendarmerie s'élève à 556,80 €. Une autre solution serait envisagée, à savoir démolir les cabanons et conserver les « prisons ».

- Un devis sera demandé pour la taille du tilleul de la gendarmerie.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marc PERRIN